



Ville d'Esch-sur-Alzette.

## Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:  
12.03.2015

Date de la convocation des conseillers :  
12.03.2015

point de l'ordre du jour no:  
13A

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 20 mars 2015

**Présents:** Spautz, bourgmestre, Kox, Hinterscheid, Codello, échevins, Knaff, Zwally, Wohlfarth, Bofferding, Hansen, Freis, Mischo, Kersch, Majerus, conseillers  
Espen, secrétaire général  
**Absents:** Tonnar, échevin, Maroldt, Hildgen, Weidig, Bernard, Biltgen, conseillers

## Le Conseil Communal;

Objet: Acte de résiliation entre la Ville et les conjoints  
GAASCH/COSTACHE

Vu l'acte de résiliation par devant Maître Blanche MOUTRIER de la vente consentie entre la Ville et les conjoints Monsieur Patrick GAASCH et Madame Atenuta COSTACHE suivant une vente par soumission cachetée du 9 juillet 2012;

Vu que les conjoints GAASCH/COSTACHE n'ont pas rempli les engagements prévus à l'acte d'achat du terrain sis «rue Ada Lovelace», n° A 2856/18193, à savoir l'obligation de construire, la Ville déclare par la présente vouloir exercer son droit de résolution;

Considérant que l'acte de résiliation se fait alors contre remboursement du prix de vente initial de 150.000,- EUR avec une déduction de l'amende prévue de 10 %, soit pour un montant de 135.000,- EUR;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**a p p r o u v e  
à l'unanimité**

l'acte de résiliation entre la Ville et les conjoints GAASCH/COSTACHE.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 15.04.2015

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

La bourgmestre,